



Dents cassee qui remboursees ?

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:14**

Dents cassee qui remboursees ?

bonjour,

ma fille, a la piscine, s est cassee une dent par accident. après réparation, mon dentiste me dit que les frais seront pris en charges par mon assurance, responsabilité civile. mon assureur me répond que la secu rembourse, la mutuelle, et lui juste les frais restant !!
est ce normal?

merci

Par **cl0141**, le **22/09/2008** à **18:10**

Oui: reliser votre contrat.

Le remboursement de le Sécu est très faible. Celui de la mutuelle n'est guère mieux. Alors exiger de l'assurance le vrai complément.

Toutefois suivre la procédure suivante, sans sauter d'étape:

1/ faire faire un devis

2/ le faire accepter par

la sécu

la mutuelle

l'assurance

3/ Après seulement, faire faire les travaux et exiger du dentiste la facture en 4 exemplaires originaux (1 pour chaque + 1 pour vous)

Si un des organismes n'accepte pas le devis, lui demander l'adresse d'un dentiste dont il acceptera et recommencer au point 1.

Bon courage.... Claude

PS: pour ma part, je suis resté de l'age de 10 ans à l'age de 60 ans, sans aucun remboursement quelconque, avec 2 incisives cassées à 50% mais conservées vivantes (merci à mes parents) dont la partie manquante, à partir de l'age adulte, était comblée par de la résine.

Voyez que ce ne sont pas toujours les plus gros travaux les plus efficaces.